

RCS : METZ Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01076 Numéro SIREN : 537 559 775 Nom ou dénomination : A-WATCH OFFICIAL SHOP (SOCIETE EN LIQUIDATION)
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2017 sous le numéro de dépôt 6700

Le Greffier

A-WATCH OFFICIAL SHOP
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 3, RUE DE L'ECOLE - 57420 LIEHON
R.C.S. METZ 537 559 775

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 06 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept

Le 06 NOVEMBRE à LIEHON

Monsieur TREYVY Frédéric, demeurant 3, Rue de l'Ecole
57420 LIEHON

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros composant
le capital social de la société A-WATCH OFFICIAL SHOP.

Associé unique de ladite société.

A pris les décisions suivantes :

- dissolution anticipée de la société ;
- nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur TREYVY Frédéric, associé unique de la société décide
la dissolution anticipée de la société et sa mise en
liquidation amiable à effet du 06 novembre 2017.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation
jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la
dénomination sociale, suivie de la mention "société en
liquidation", ainsi que le nom du liquidateur devra figurer sur
les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au : 3, Rue de l'Ecole
57420 LIEHON.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur TREYVY Frédéric, associé unique, sera liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur ainsi nommé devra dans les six mois à compter de ce jour, établir un rapport sur la situation active et passive de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

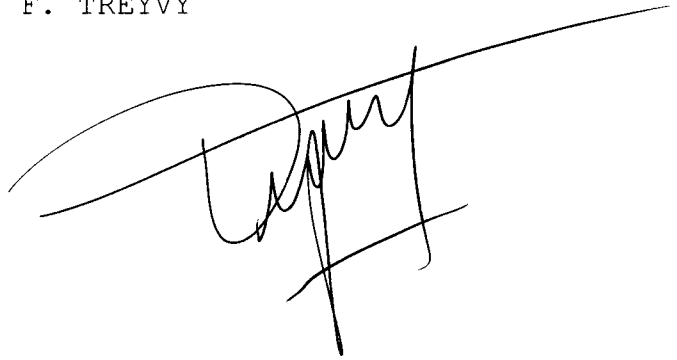
Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels et le rapport ci-dessus seront soumis à l'approbation de l'associé unique.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

F. TREYVY



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
METZ

Le 10/11/2017 Dossier 2017 08167, référence 2017 A 00814

Enregistrement : 375 € Pénalités : 0 €

Total liquidé : Trois cent soixante-quinze Euros

Montant reçu : Trois cent soixante-quinze Euros

Le Contrôleur des finances publiques

PAR Catherine
G?

DUPLICATA